

Mairie de NAUJAC-SUR-MER
33990 NAUJAC-SUR-MER

Département de la Gironde

Arrondissement de LEPARRE

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	11
- votants	13
Pour : 12	Contre :
Abstention : 1	

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DCOM3/03/2017/01

Objet : Délibération approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU

L'an deux mille dix-sept le trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Naujac-sur-Mer sous la présidence de Jean-Bernard DUFOURD, Maire.

Étaient présents : M. DUFOURD Jean-Bernard - M. LE GLATIN Jean-Paul — M. LAOUE Jean-Jacques - Mme BEGUE Camille - M. AUBIN Jean-Claude - M. TROUY Nicolas — Mme GORGBOT Corinne - Mme BARBE Marie-Christine - Mme STAQUET Elodie - M. LABURTHE Jean-Paul — Mme LUXBY Nicole.

Étaient absents : M. NOYER Guy — Mme HUSSON Delphine — M. TIXIER Sylvain - M. ROGEE FROMY Philippe.

Procurateur(s) : Mme HUSSON Delphine à M. LE GLATIN Jean-Paul — M. TIXIER Sylvain à M. DUFOURD Jean-Bernard

Date de convocation : 27 février 2017

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul LE GLATIN

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-47,

Vu le PLU approuvé le 06 juillet 2004, révisé le 3 octobre 2014,

Vu l'arrêté du Maire en date du 07 décembre 2016 engageant la procédure de modification simplifiée,

Vu la transmission du projet de modification aux personnes associées

Vu la mise à disposition de la modification simplifiée N°1 du public, ayant eu lieu du 16/01/2017 au 16/02/2017,

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure simplifiée N°1 du PLU :

- La modification simplifiée n°1 a pour objet le déclassement d'une partie de la parcelle AB n°433 et la parcelle AB n°238 de la zone Ue en zone Ub.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée N°1 du PLU :

- La mise à disposition a eu lieu du 16/01/2017 au 16/02/2017 à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- L'avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pouvait consulter le dossier et formuler des observations a été publié en caractères apparent dans le journal Sud Ouest et affiché en Mairie.
- L'avis a été publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et affiché depuis le 05/01/2017 et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 07/03/2017

Reçu en préfecture le 07/03/2017

Affiché le

ID : 633-213303001-20170303-DI00003201701-DE

Monsieur le Maire présente les observations émises par les habitants de la commune, les associations, et les autres personnes intéressées. Ces observations ont porté sur :

- le respect des règles du PLU, du règlement de la zone Ub et du zonage modifié, ainsi que de l'avis de la Préfecture

Considérant l'absence d'observations des personnes publiques associées.

Considérant que les résultats de cette mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1 du PLU prévues à l'article L.153-47 du code de l'Urbanisme

- ont été pris en compte

Considérant que la modification simplifiée du PLU, telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 pour – 1 abstention : M. LABURTHE Jean-Paul) :

DECIDE d'approuver le projet de modification simplifiée N°1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.

Le dossier modifié est tenu à la disposition du public à la mairie.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Fait à NALLIAC-SUR-MER le 04 mars 2017

Le Maire, Jean-Bernard DUROUÉD

